

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 24 avril 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 22 et 23 avril 2013

2013 DAC 50 Subvention (15.000 euros) à l'association Festival d'Ile-de-France (2e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 9 avril 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association Festival d'Ile-de-France ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 15.000 euros est attribuée, au titre de ses activités parisiennes en 2013, à l'association Festival d'Ile-de-France dont le siège social est situé 51, rue Sainte-Anne 75002 Paris. D00706 /2013_02592 Simpa : 60301.

Article 2 : Cette dépense est imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2013. Chapitre 65, article 6574, fonction 33, ligne VF40004. Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la Culture.